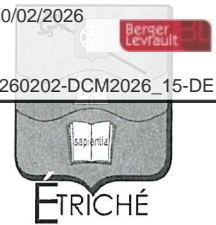


COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 2 FEVRIER 2026**

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, WARY Grégory

EXCUSE : DROUIN Véronique, STROESSER Delphine donne pouvoir à Virginie AUDARD

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : *Samuel GESTRAUD*

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2026-15 DU 02-02

**AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL COMMUNAL PAR LA
COMMUNE D'ETRICHE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention de mise à disposition d'un personnel communal au Département par la commune d'Etriché a été conclue du 1er août 2023 au 31 juillet 2026.

Le Département nous propose de signer un avenant d'une année qui prolongerait la convention jusqu'au 31/07/2027 afin d'uniformiser toutes leurs conventions avec tous les collèges du Département. Le Département souhaite inscrire ce dossier à sa commission permanente du 2 avril.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cet avenant d'un an.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cet avenant d'un an.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Etriché, le 3 février 2025

**Secrétaire de Séance
Samuel GESTRAUD**

**Le Maire
David LAGLEYZE**